

## DOTATIONS DE CHAIRES

L'École libre des sciences politiques, fondée en 1871, a reçu cette année plus de 550 élèves et auditeurs. C'est le chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint. Le produit de ses inscriptions, joint au revenu de ses capitaux, permet à l'École de subvenir aux charges d'un programme qui compte, en deux années, plus de 40 cours, et à l'entretien d'une bibliothèque considérable<sup>1</sup>. Depuis plusieurs années, l'École a même des excédents, qu'elle emploie à créer de nouveaux cours. Mais ses ressources sont trop limitées pour qu'elle puisse suivre, avec la rapidité qui conviendrait, le mouvement de la science et le progrès général des études politiques.

Le conseil d'administration de l'École s'est préoccupé des moyens d'assurer à la fois la permanence de ses enseignements les plus essentiels et le développement régulier de son programme, en provoquant des dotations en faveur de ses chaires magistrales. Il a résolu de s'adresser à cette fin aux personnes riches et généreuses qui s'intéressent à quelque une des parties de l'enseignement de l'École. Les ressources que les dotations rendraient disponibles seraient employées à l'entretien de cours nouveaux, et le conseil de l'École se trouverait en mesure de faire une place sur son programme à toutes les parties les plus récemment développées de la science politique.

A l'étranger, la plupart des institutions d'enseignement

1. La bibliothèque se compose d'environ 25 000 volumes, et elle reçoit régulièrement environ 160 revues et journaux français et étrangers.

supérieur vivent sur d'immenses dotations qui remontent au moyen âge. Un grand nombre de chaires d'Oxford et de Cambridge ont été fondées par des particuliers dont elles portent et perpétuent les noms. Les institutions plus récentes ont été dotées non moins richement par des contemporains généreux. A Londres, *King's College* et *University College*, fondés vers 1830, ont réuni dès l'origine l'un 1 350 000, l'autre 3 200 000 francs, sous forme d'actions. A ces sommes sont venues s'ajouter plus tard des donations à divers titres, dont le total, pour le second de ces établissements, avait atteint, vers 1860, le chiffre de 2 550 000 francs. A Manchester, *Owen's College* avait été constitué sur un premier fonds de 2 425 000 francs légué par un particulier, M. Owen. Au bout de peu d'années, cette somme ayant paru insuffisante, plusieurs amis du collège se réunirent et garantirent ensemble un supplément de 3 750 000 francs qui fut souscrit en quelques jours dans le seul Lancashire. Le même établissement n'a pas cessé de recevoir des libéralités entre vifs ou testamentaires. De 1874 à 1876 notamment, quatre personnes ont consacré à des fondations de chaires, la première, en 1874, 250 000 francs, la seconde, en 1875, 500 000 francs, la troisième et la quatrième, en 1876, 2 500 000 et 1 250 000 francs. — Aux États-Unis, *Harvard College* voit s'augmenter tous les ans d'un million de francs environ, sous forme de donations ou de legs, son immense fortune territoriale et mobilière. La *Columbia University*, de New-York, dispose d'un capital de plus de 50 millions de francs provenant de libéralités. En Californie, l'Université Lelan Stanford, ouverte en 1892, a dû sa naissance à un don de M. Lelan Stanford, qui l'a dotée d'une somme de 150 millions de francs. L'université de Chicago, créée au moyen de donations particulières, possède un capital réservé de 26 millions de francs, après avoir consacré une somme de 10 millions aux constructions et au matériel d'enseignement.

En France, cette sorte de fondation se rencontre plus rarement. On peut cependant citer l'École des sciences politiques elle-même, qui a reçu 1 035 000 francs, et la Société d'Encouragement, que le testament du comte et de la comtesse Jollivet, en 1828, a mise en possession d'une trentaine de

mille livres de revenu, indépendamment de l'expectative, réalisée en 1882, de 43 autres mille livres de rente.

Ces exemples suffisent pour donner un sérieux fondement à cette conviction que, si l'idée en était suggérée et l'occasion offerte à beaucoup d'hommes généreux qui cherchent un emploi utile et patriotique de leurs excédents de revenu, un grand nombre des sommes qui vont aujourd'hui s'accumuler dans les mains des Académies, recevraient une application à beaucoup d'égards plus intéressante et plus fructueuse sous la forme de dotations affectées aux enseignements éprouvés qui font l'objet de nos chaires magistrales.

On trouvera ci-après le règlement sur les dotations de chaires voté par le conseil d'administration de l'École, et la liste des cours auxquels ces dotations peuvent s'appliquer.

## RÈGLEMENT DES DOTATIONS DE CHAIRES

---

ARTICLE PREMIER. — Toute dotation est perpétuelle ou pour une période de vingt ans au minimum.

ARTICLE II. — Le montant des dotations affectées aux différentes chaires est fixé à :

1 800 francs de rente pour les chaires biennales ;		
3 600 — — — — —	—	annuelles simples ;
6 000 — — — — —	—	annuelles doubles
		(deux leçons par semaine).

La chaire porte le nom du fondateur. Celui-ci est membre à vie du conseil de perfectionnement de l'École si la dotation est perpétuelle, ou pendant toute la période visée par l'acte de fondation si elle est temporaire.

ARTICLE III. — Les dotations sont, en principe, constituées par des inscriptions de rente française au nom de la Société de l'École.

Toutefois, le conseil d'administration peut donner son assentiment à toute autre forme de dotation qui serait plus à la convenance du donateur, et qui présenterait des garanties suffisantes.

## TABLEAU DES CHAIRES EXISTANTES EN 1897

FONDATION S.-H. GOLDSCHMIDT. (Fondation perpétuelle.)  
*Histoire des doctrines économiques.*

FONDATION COMTESSE DE CHAMBRUN. (Fondation pour  
vingt ans. — 1893.) *Économie sociale.*

Cours annuels doubles.	Histoire diplomatique de 1789 à 1878. Matières administratives.
Cours annuels simples.	Histoire politique de l'Europe pendant les vingt dernières années. Histoire constitutionnelle de l'Europe et des États-Unis d'Amérique. Questions politiques et économiques dans l'Asie Orientale. Finances publiques. Organisation administrative. Droit des gens. Droit international conventionnel. Histoire diplomatique de 1713 à 1789. Affaires d'Orient. Politique coloniale des États européens depuis 1783. Histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789. Histoire des idées politiques et de l'esprit pu- blic pendant les deux derniers siècles. Histoire du commerce extérieur et de la législa- tion douanière de la France. Économie politique. Monnaie, crédit et change.
Cours biennaux.	Affaires de banque. Hygiène publique. Législation ouvrière. Législation des chemins de fer. Législation commerciale et maritime comparée. Législation civile comparée. Droit musulman. Colonisation comparée. Législation coloniale. Géographie économique. Géographie des possessions françaises. Géographie et ethnographie. Géographie et organisation militaires.